

CAHIER DES CHARGES 2019

Veille juridique Formation institutionnelle

CONTEXTE SPECIFIQUE

A. PRESENTATION DU GHU PARIS PSYCHIATRIE & NEUROSCIENCES

Site du GHU Paris Sainte-Anne : <http://www.ch-sainte-anne.fr>

B. BESOIN DE FORMATION CONTINUE PORTE PAR :

Le Service de l'action sociale et éducative est positionné dans la Direction de la de la Politique médicale, de la Recherche et des Partenariats.

Le Service de l'action sociale et éducative est en charge de l'action sociale spécialisée pour les patients du GHU et leurs familles. Il assure la coordination de la filière socio-éducative transversale, qui regroupe les professionnels socio-éducatifs (assistants de service social, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, animateurs socioculturels) qui sont affectés dans les services et les pôles médicaux.

Le positionnement du travailleur social en psychiatrie est un exercice complexe.

DESCRIPTION DU PROJET

A. OBJECTIF GLOBAL

Permettre aux participants d'appréhender le cadre régissant les thèmes suivants :

- **La protection de l'enfance en danger**
- **Le secret professionnel**
- **La veille juridique**
- **La protection sociale et le droit du travail**
- **Le droit des mineurs isolés étrangers.**

B. OBJECTIFS SPECIFIQUES

La protection de l'enfance en danger :

- Acquérir une vision d'ensemble de la protection de l'enfance
- Connaître les différentes procédures de protection
- Pouvoir agir efficacement face aux situations rencontrées

La veille juridique :

- Acquérir une vision d'ensemble des réformes
- Connaître les différentes réformes dans divers domaines juridiques
- Identifier les besoins individuels et permettre l'orientation vers le professionnel compétent.

Le secret professionnel

- Connaître les contours de la notion de secret professionnel
- Comprendre les obligations liées au secret professionnel
- Connaître les cas où le secret peut ou doit être levé
- Savoir se positionner au sein de sa structure au regard de cette notion.

La protection sociale et le droit du travail

- Acquérir une vision d'ensemble du système de la protection sociale.
- Savoir guider les personnes dans leurs démarches avec la Sécurité sociale.
- Connaître les recours possibles en cas de litige.

Le droit des mineurs isolés étrangers

- Acquérir les bases théoriques et pratiques régissant le thème du droit des mineurs
- Connaître les différents droits des mineurs étrangers isolés
- Identifier les besoins individuels notamment face à des situations d'urgence et permettre l'orientation vers le dispositif adéquat.

C. CONTENU DE LA FORMATION

Programme / La protection de l'enfance en danger :

- L'autorité parentale
- Le champ de la protection de l'enfance
- Une pluralité de modes d'intervention

Programme / La veille juridique :

- La réforme en droit des étrangers et en droit d'asile
- La réforme sur le droit du travail
- La réforme en droit de la famille
- Actualités juridiques diverses.

Programme / Le secret professionnel :

- Le cadre juridique du secret professionnel : rappel des règles
- Les cas de levée du secret professionnel
- Le secret professionnel en milieu médical
- L'application des règles du secret professionnel en pratique

Programme / La protection sociale et le droit du travail

- Le régime de Sécurité Sociale
- Les autres organismes compétents
- Les garanties
- La procédure contentieuse

Programme / Le droit des mineurs isolés étrangers

- Quelles sont les étapes du mineur isolé qui arrive en France ?
- La prise en charge par l'ASE
- Le droit au séjour d'un mineur.

D. PUBLIC

Professionnels de la Filière socio-éducative (majoritairement des assistants de service social) : 15-18 participants par journée de formation.

E. METHODES PEDAGOGIQUES

Les interventions s'appuieront sur des méthodes pédagogiques complémentaires : apport théorique- dispositions légales et analyse de situations pratiques.

Un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire.

L'alternance d'apports théoriques et de mises en situation ou cas pratiques est à privilégier.

Les outils pédagogiques employés devront être développés précisément par l'organisme dans son offre.

F. DUREE

1 session de 5 jours en mai-juin- septembre-octobre-novembre 2019

La formation se déroulera dans une salle de formation du GHU

G. EVALUATION

Evaluation à chaud : réalisée systématiquement le dernier jour de la formation en fin de session

Evaluation à froid : réalisée par le service de la formation continue sur certaines formations définies comme axes prioritaires.

H. CONFIDENTIALITE

Le prestataire retenu s'engage à respecter la confidentialité concernant toute information recueillie au cours du travail.

CONDITIONS

A. CONDITIONS FINANCIERES

Le prix proposé comprendra :

- les frais pédagogiques
- la documentation délivrée aux stagiaires
- les frais liés au déplacement du (des) formateur(s) (si justifiés).

A l'issue de cette consultation, une convention de formation sera conclue par session de formation entre l'organisme retenu et GHU Paris.

B. CONDITIONS FINANCIERES

Contenu de la réponse

- description précise du programme proposé,
- description de la méthode envisagée,
- transmission des supports pédagogiques utilisés pendant la formation,

- communication du matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement de la formation (magnétoscope, spécificité de la salle...),
 - documentation remise au stagiaire à l'issue de la formation,
 - plan prévisionnel d'action,
 - engagement sur les délais d'exécution ;
 - présentation du (des) formateur(s) (CV joint),
 - présentation de l'organisme,
 - expérience de l'organisme dans le domaine considéré,
 - numéro d'existence en tant qu'organisme formateur à préciser ainsi que numéro d'OGDPC.
- **Référencement DATADOCK.**

Conditions d'envoi ou de remise des offres

Le pli contenant l'offre sera envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences
Service Formation Continue
Centre d'Affaires La Grande Porte
6 avenue du Pr André Lemierre
75020 Paris**

Délai de la réponse :

Date limite de réception des offres est fixée au : **15 mars 2019.**

Les dossiers parvenus ou remis après la date limite de dépôt ainsi que ceux qui n'auront pas respecté les conditions de réception ci-dessus mentionnées ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

C. COMMUNICATION DES RESULTATS

Signification du choix :

Si votre proposition retient notre attention, vous serez informés par téléphone ou télécopie.

Contacts et renseignements complémentaires :

Pour obtenir tout renseignement complémentaire relatif à la présente offre, il conviendra de formuler une demande par mail à la formation continue :

m.lemoal@ghu-paris.fr ou e.cottin-loubaresse@ghu-paris.fr